

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 41 (1905)
Heft: 5

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

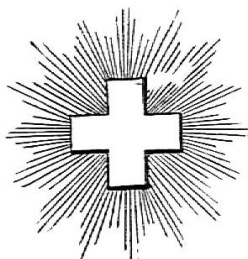
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XLI^{me} ANNÉE

N^o 5.



LAUSANNE

4 février 1905.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE : *La Mutualité scolaire.* — *Portrait de J.-C. Cavé.* — *La Mutualité scolaire en France.* — *Chronique scolaire : Neuchâtel, Jura bernois, Valais, Berne, Angleterre.* — *Correspondance.* — *Bibliographie.* — PARTIE PRATIQUE : *Examens d'admission aux Ecoles normales du canton de Vaud en 1904 : Dictées, compositions, problèmes.* — *Compositions pour le mois de février.* — *Récitation.* — *Agriculture : Les engrais.* — *Arithmétique.* — *Comptabilité pour jeunes filles.*

LA MUTUALITÉ SCOLAIRE

M. Gustave Correvon, président de la *Fédération des Sociétés de secours mutuels de la Suisse romande*, a bien voulu se charger d'introduire ce sujet auprès de nos lecteurs en leur montrant ce qui se fait dans ce domaine chez nos voisins de l'Ouest.

Épargne, mutualité ! prévoyance, solidarité ! voilà, en effet, des mots qui retentissent aujourd'hui fréquemment à nos oreilles.

La puissance et la moralisation de l'épargne ne sont plus à démontrer. Les conquêtes de l'homme sur la nature, notre puissance industrielle et commerciale sont des fruits de l'épargne. L'institution des *Caisses d'épargne scolaires* est également connue dans notre pays. Ainsi, si nous sommes bien renseigné, le canton de Berne en possède 14, Zurich 8, Glaris 7, St-Gall 6, Vaud 12, etc. La Suisse entière compte environ 80 caisses d'épargne scolaires. Les cantons d'Uri, Schwyz, Unterwald, Bâle-Ville, Appenzell R.-I., Tessin, Valais et Genève paraissent ne pas en avoir encore.

Où l'épargne peut devenir dangereuse, c'est quand elle vise, non plus le repos assuré pour les vieux jours, mais l'héritage qu'on laissera à ses enfants et qui dispensera ceux-ci de travailler aussi énergiquement qu'on le fait soi-même.

C'est pourquoi le principe de l'épargne a reçu en France un correctif à l'école par l'institution de la « *Mutualité scolaire* ». Le fondateur de l'œuvre est J. C. Cavé, auquel la *Ligue de l'enseignement* a prêté son concours et M. Edouard Petit, inspecteur général

de l'enseignement, l'appui de son grand talent et de son infatigable activité¹.

On sait que les sociétés de secours mutuels pour adultes fonctionnent depuis longtemps dans notre pays et, en particulier, dans nos cantons romands, où elles rendent chaque jour des services signalés et précieux.

Ne pourrions-nous pas étendre les bienfaits de cette institution



J.-C. Cavé, fondateur de la Mutualité scolaire en France.

à l'école et en faire ce que M. Poincaré, ancien ministre de l'instruction publique, en voulait faire quand il définissait la mutualité comme suit ?

« La mutualité montre tout ensemble à l'enfant la puissance de l'épargne et celle de l'association, qui leur apprend à la fois la prévoyance pour soi, forme de l'intérêt bien entendu et la prévoyance pour autrui, forme de la fraternité ».

La *Société pédagogique de la Suisse romande*, qui a déjà

¹ Nous sommes heureux de pouvoir offrir à nos lecteurs les portraits de ces deux vrais amis de l'école.

mené à bien bon nombre de réformes utiles, pourrait peut-être mettre à l'étude cette très intéressante question de la *Mutualité scolaire*. Nous en faisons ici la proposition formelle et laissons maintenant la parole à notre correspondant occasionnel. F. G.

LA MUTUALITÉ SCOLAIRE EN FRANCE.¹

La première mutualité scolaire a été fondée en 1881, dans l'un des arrondissements de Paris, par M. J.-C. Cavé, ancien juge au Tribunal de Commerce de la Seine. Président d'une Société de secours mutuels d'adultes, M. Cavé avait été frappé de l'insuffisance de la pension allouée à leurs vieux sociétaires, par la plupart des Sociétés mutuelles, et il en avait recherché les causes. L'une d'elles, au moins, lui parut évidente. C'est que l'on entre trop tard dans les Sociétés de secours mutuels, vers l'âge de trente-cinq à quarante ans. Or, la productivité des versements effectués en vue de la retraite décroît très rapidement quand se réduit la période de capitalisation. Très faible dans les années qui précèdent immédiatement l'entrée en jouissance de la pension, elle s'accroît dans l'âge mûr, devient plus élevée encore dans la jeunesse et dans l'adolescence et atteint son maximum pendant l'enfance. Mettre à profit la puissance de l'intérêt composé dans les associations d'enfants, d'écoliers, où ceux-ci, avec l'aide pécuniaire de leurs familles, s'initieraient de bonne heure aux bienfaits de l'épargne et de la mutualité, tel fut le but que se proposa M. Cavé en créant la mutualité scolaire.

Lentement l'œuvre nouvelle s'établit. Depuis quelques années les mutuelles scolaires se sont remarquablement développées, grâce aux efforts persévérants de M. Cavé, secondé par M. E. Petit, inspecteur général de l'instruction publique, par le personnel administratif et par le dévouement d'une très grande partie de 100 000 instituteurs publics.

Le mécanisme ingénieux des mutuelles scolaires n'a pas été étranger à leur succès. Sur les 10 centimes par semaine qu'apporte chaque enfant, la moitié est versée sur son livret individuel de la Caisse nationale des retraites. Les 5 centimes qui restent vont à la Caisse de la maladie. La moitié seulement, en moyenne, soit 2 centimes et demi, sont absorbés par la maladie et pour les frais de gestion, fort minimes du reste. L'excédent, soit 2 centimes et demi, est généralement affecté à la constitution d'un fonds commun des retraites. Il représente par année une somme de 1 fr. 30 pour chaque sociétaire, qui se trouve doublée par les subventions de l'Etat. Chaque sociétaire se constitue ainsi deux retraites, l'une par

¹ Notre but est d'attirer l'attention des lecteurs de l'*Educateur* sur cette nouvelle forme de la mutualité. Nous renvoyons les personnes qui voudraient en faire une étude plus complète aux écrits et documents qui ont traité cette intéressante question en France. Nous signalons en particulier : le compte-rendu du Congrès mutualiste international, qui a eu lieu à Paris du 6 au 10 juin 1900 ; les rapports sur les opérations des Sociétés de secours mutuels, présentés pour chaque année au président de la République par le Ministère de l'Intérieur et l'ouvrage de M. F. Lépine sur la mutualité, ses principes, ses bases véritables. Librairie Armand Colin, Paris, 5 rue de Mézières, 1903. On peut faire de sérieuses réserves sur la valeur des réformes proposées par ce dernier auteur, mais son livre renferme des renseignements des plus intéressants sur l'état actuel de la mutualité en France. La *Revue de la Prévoyance et de la Mutualité*, Paris, rue Bonaparte, 78, a aussi publié de nombreux articles sur les Mutualités scolaires.

le livret individuel, l'autre par le fonds commun. Cette dernière se trouve grossie non seulement par les subventions de l'Etat, mais encore par les cotisations des membres honoraires.

Disons en passant que la question de savoir s'il y a lieu de maintenir le livret individuel dont le capital va aux parents du titulaire en cas de décès de celui-ci, est vivement discutée en France actuellement. Tandis que M. Lépine, dans l'ouvrage cité, se prononce énergiquement pour le livret individuel, un fort courant s'est formé dans le sens opposé, soit en faveur du système du fonds commun qui fait, en cas de décès de l'enfant, retour à la caisse sociale. L'on invoque à l'appui de ce dernier système, que la pension de retraite est de beaucoup supérieure, car, tandis qu'avec le livret individuel, si l'enfant verse 4 fr. de 3 à 17 ans, soit pendant les quinze ans exigés par la loi, il s'assure pour la liquidation de sa retraite, à l'âge de 65 ans, 137 fr. 50 de rente; cette rente se monte à 241 fr. 28 avec le système du fonds commun au 4 $\frac{1}{2}$ % payé par la Caisse des dépôts et consignation. Nous n'insistons pas sur ce dernier point, car il faudrait entrer dans des considérations qui nous entraîneraient trop loin.

Les résultats que donne l'organisation des mutuelles scolaires sont des plus réjouissants. D'après le rapport de M. Petit, à la date du 31 mars 1902, elles étaient au nombre de 2 734, s'étendant à 12 500 écoles environ, comprenant 550 000 écoliers et écolières. Ces 2 734 Sociétés scolaires sont ou départementales ou formées par arrondissement, par canton, par école. Elles sont répandues dans toute la France. Ainsi Thonon a, depuis le 10 janvier 1898, une société de mutualité scolaire qui compte à ce jour 270 garçons et 236 filles. Son fondateur et président est M. Reynaud, inspecteur de l'enseignement primaire.

Presque toutes ces Sociétés n'accordent à leurs membres participants malades qu'un secours pécuniaire, fixé à 50 centimes par jour pour le premier mois, à 25 centimes par jour pour les deux mois suivants. Cependant, d'après le rapport présenté par le Ministre de l'Intérieur au président de la République pour l'année 1901, 29 Sociétés avaient dépensé cette année-là 3 003 fr. pour les soins médicaux à 871 malades et 24 Sociétés avaient dépensé en frais pharmaceutiques 2 657 fr. pour 714 malades. Chaque malade a donc coûté en moyenne 3 fr. 45 d'honoraires médicaux et 3 fr. 72 de médicaments.

D'après ce même rapport, sur 1597 Sociétés scolaires ayant fourni leur état statistique pour 1901, 1211 ont secouru pécuniairement 28 676 enfants du sexe masculin, pour 564 889 journées de maladie, représentant 266 556 fr. Chaque malade ayant demandé une moyenne de 19,63 journées, a donc coûté 9 fr. 26.

18 097 enfants du sexe féminin, répartis dans 1 045 Sociétés scolaires ont occasionné une dépense de 180 272 fr. correspondant à 382 149 journées de maladie. Chaque malade ayant demandé une moyenne de 21,12 journées de maladie, a donc coûté 9 fr. 96.

Les recettes des 1597 Sociétés scolaires pour 1901 ont été de 2 497 125 fr., se décomposant comme suit : cotisations des 42 400 membres honoraires 133 124 fr.; cotisations des 281 143 garçons participants 1 269 583 fr.; cotisations des 187 188 filles participantes 843 509 fr.; à ajouter ici (4,50 fr. environ par garçon et fille) droits d'entrée, garçons, 2 031 fr.; filles, 1 454 fr.; amendes 146 fr.; subventions, dons et legs 131 306 fr.; intérêts des fonds placés, 34 858 fr.; recettes diverses 80 114 fr.

Les dépenses ont été de 1 693 579 fr., soit : honoraires médicaux, 3 003 fr. ; frais pharmaceutiques, 2 657 fr. ; secours en argent aux malades, garçons, 266 556 fr. ; filles, 80 272 fr. ; versements faits sur livrets individuels de retraites 792 207 fr. ; versements effectués aux fonds communs, 285 615 fr. ; frais de gestion, 87 122 fr. ; dépenses et paiements divers, 73 570 fr.

L'excédent des recettes sur les dépenses a donc été de 803 546 fr.

Au 31 décembre 1901, la mutualité scolaire possédait 3 348 296 fr., dont 1 108 114 fr. aux fonds communs des retraites.

Ces résultats sont d'autant plus remarquables que ces chiffres n'indiquent pas toutes les valeurs dont dispose la mutualité scolaire, un certain nombre de Sociétés n'ayant pas fait parvenir leurs rapports au Ministre de l'Intérieur. D'autre part, le mouvement en faveur de cette œuvre, a continué depuis le 31 décembre 1901, de sorte que les chiffres que nous venons de citer doivent être certainement majorés dans une proportion importante pour avoir la situation à ce jour.

Cependant, si le succès a couronné les efforts des fondateurs de la mutualité scolaire, cette œuvre présente aussi ses difficultés, cela se conçoit sans peine. La principale est d'arriver à ce que les enfants persévèrent dans le paiement de leurs cotisations et, d'un autre côté, que les efforts faits pour développer chez l'enfant l'esprit de fraternelle solidarité et de prévoyance ne soient pas perdus lorsque celui-ci quitte l'école. Si, grâce au dévouement du corps enseignant, à l'influence que l'instituteur exerce sur ses élèves, ceux-ci apportent chaque lundi matin, à l'institutrice des écoles maternelles, depuis l'âge de trois ans, et à l'instituteur de l'école primaire, leurs deux sous, les petites Cavé, comme on les appelle, en reconnaissance à l'égard du fondateur de l'œuvre, l'on comprend facilement qu'un grand nombre de ceux-ci ne persévèrent pas lorsqu'ils quittent l'école primaire, à 13 ans généralement, surtout s'ils ne peuvent entrer immédiatement dans une Société de secours mutuels d'adultes, celles-ci ne recevant généralement les membres qu'à l'âge de 18 ans. Cette question importante du pont à jeter entre la mutualité scolaire et la mutualité d'adultes a donné lieu à de vives discussions, spécialement au Congrès international de Paris en 1900. Elle avait du reste été déjà résolue de diverses manières sur différents points de la France. Ici l'on a créé des sections de pupilles participants pour les adolescents de 13 à 18 ans, à condition qu'ils soient porteurs d'un livret de la Caisse des retraites, là on a fondé une section de la mutualité scolaire, dans laquelle, entre 13 et 20 ans, on paie une cotisation double et on reçoit des avantages doubles. Ailleurs on a confié aux associations d'anciens élèves la mission de continuer l'œuvre de la mutualité scolaire. Des Sociétés mutuelles d'adultes (l'Union de Limoges) ont même été jusqu'à ouvrir largement leurs portes en supprimant, en faveur des jeunes gens de 17 ans sortant de la mutualité scolaire, le droit d'admission et le noviciat.¹

Nous n'insistons pas davantage sur ce point très important pour l'avenir de la mutualité en France.

¹ En Belgique où la mutualité scolaire est aussi pratiquée, beaucoup de Sociétés de secours mutuels ont également créé une section de jeunes prévoyants recevant les élèves qui sortent des écoles primaires, avec une cotisation de moitié inférieure à celles des adultes et quand ils arrivent à l'âge de 18 ans, ces jeunes prévoyants passent, sans droits d'entrée, sans stage, dans la section des adultes.

Pour mieux faire comprendre ce que sont les Sociétés de secours mutuels et de retraites en France, il nous paraît utile d'indiquer les dispositions principales des derniers statuts modèles, élaborés sous la direction du Ministère de l'Intérieur.

Ces statuts comptent 44 articles, répartis en huit chapitres. Nous les passerons en revue dans un prochain article.

(A suivre).

GUSTAVE CORREVON.

CHRONIQUE SCOLAIRE

NEUCHÂTEL. — **Nécrologie.** — Encore un départ, le troisième en quinze jours. Le 18 janvier courant, est décédé M. Arthur Barbier, instituteur à La Chaux-de-Fonds, âgé de 44 ans seulement.

Né en ce lieu, il ne l'a jamais quitté. Il fit ses études à l'Ecole industrielle et obtint le brevet de premier degré, en octobre 1878. En décembre de la même année, à l'âge de 18 ans, il était appelé à diriger l'une des classes primaires; c'est là que la mort est venue le faucher dans sa vingt-sixième année d'activité.

Homme de progrès, soldat d'avant-garde, en 1889 il était l'un des premiers participants neuchâtelois au Cours normal de travaux manuels et dirigeait durant l'hiver de 1889 à 1890, le premier cours donné à des écoliers. En 1891, il était aussi l'un des maîtres au Cours normal de la Chaux-de-Fonds.

Excellent instituteur, très dévoué à sa vocation, il était de même leur collègue, aimable, gai, toujours prêt à rendre service; jamais il ne manquait d'assister aux séances de la Société pédagogique et là, comme en d'autres sociétés, l'Action, la Société française, le Cercle français, il était le membre zélé qui, poète à ses heures, disait parfois, et de très agréable façon, des vers de sa composition.

Terrassé par une maladie à la gravité de laquelle il ne crut d'abord pas, il laisse à tous ceux qui ont eu le plaisir de le connaître, le meilleur des souvenirs.

HINTENLANG.

JURA BERNOIS. — † **Mademoiselle Maria Comte.** — La veille de Noël est décédée à Courtételle Mademoiselle Maria Comte, institutrice de la troisième classe. Elle était née le 10 avril 1880 à Courtételle et avait fréquenté les cours de l'école normale de Delémont. C'était une excellente institutrice dévouée et aimant les enfants. Sur sa tombe, les enfants des écoles, le corps enseignant et la Société de chant locale ont exécuté des chœurs de circonstance.

† **Madame Blanche Favret-Schütz.** — En même temps qu'on inhumait M^{lle} Comte à Courtételle, une de ses amies de l'école normale mourait à Berne. Nous voulons parler de Madame Favret-Schütz, institutrice à Loveresse, qui était née à Reconvilier le 27 août 1880. Elle a été inhumée dans le cimetière de Chindonet; sur la tombe, le corps enseignant du district de Moutier a exécuté un chœur après que le président de la commission scolaire eut adressé un dernier adieu à la chère défunte. Madame Favret laisse d'unanimes regrets parmi les autorités et la population de Loveresse, ainsi que chez ses collègues.

† **Fritz Meyer.** — Le 11 janvier a été inhumé à Bienne M. Fritz Meyer, ancien professeur d'allemand à l'école cantonale de Porrentruy. Il était né en 1822 et avait fait ses études à Goettingue, sous le célèbre astronome et mathématicien Gauss, qui professait à l'université de cette ville. Meyer a enseigné la langue et la littérature allemande de 1861 à 1887 au gymnase de Porrentruy. C'était un

homme instruit, de manières distinguées, ayant parfois un mot piquant et qui était poète à ses heures. Il a fait partie de la commission d'école primaire, du conseil de paroisse réformé et du synode cantonal.

H. GOBAT.

VALAIS. — Il y a quelques années, j'appris avec une douce satisfaction la création d'une société pédagogique du « Valais romand », « section de la Romande. » Espérant grand bien de cette nouvelle association, je m'empressai d'y adhérer. Depuis, j'ai vainement attendu de ses nouvelles : convocations pour conférences, présentation de projet de statuts, compte-rendu, etc.

En un mot, comme sœur Anne, je n'ai rien vu venir ! Las d'attendre, je prends la liberté de venir, par l'organe de l'« Educateur », demander, à qui de droit, ce qui en est. Cette jeune sœur serait-elle morte, morte en bas âge ?

Dans le cas contraire, ce que j'espère, le comité en charge, devrait bien lui donner quelques signes de vitalité. Si ces lignes pouvaient contribuer à la réveiller de son sommeil léthargique et lui donner une activité normale, je m'estimerais bien heureux.

*** **Ecole normale.** — La commune de Monthey désire posséder l'école normale des institutrices de langue française. Elle fait, à cet effet, l'offre à l'Etat de certaines prestations. Le Département de l'Instruction publique va se mettre incessamment en rapport avec la dite commune afin de lui faire préciser les avantages qu'elle entend fournir.

On sait que les institutrices de langue allemande font déjà leurs études à Brigue ; le cas échéant, le chef-lieu perdrait encore l'école normale des institutrices françaises ! Cette perspective occasionne un certain émoi dans la capitale.

AM. OTTIER.

BERNE. — M. Martig, le pédagogue bernois, bien connu par ses travaux sur les questions d'instruction et d'éducation, prendra sa retraite au printemps prochain, après avoir dirigé pendant vingt-cinq ans l'école normale des instituteurs de la partie allemande du canton. Nous souhaitons une longue et paisible retraite à cet excellent collègue, avec lequel nous entretenons depuis quinze ans les rapports les plus cordiaux.

*** **Un vétéran de l'enseignement.** Le synode scolaire de l'arrondissement de Schwarzenbourg a fêté la retraite, après 63 années d'enseignement, de M. Christian Weber, à Wyden, paroisse de Wahlern.

ANGLETERRE. — Le mouvement en faveur d'un enseignement antialcoolique officiel gagne du terrain en Angleterre. Inauguré par une pétition de 15 000 médecins, il s'est continué par l'envoi à toutes les autorités scolaires locales d'une lettre, signée par sir W. H. Broadbent, président du comité des pétitionnaires, demandant que le sujet : *Hygiène et tempérance*, soit introduit dans les programmes des écoles primaires au même titre que l'arithmétique, l'histoire ou la géographie. Pour éviter une surcharge possible, la lettre conseille de diminuer la tâche de géographie et d'histoire, ce qui pourrait se faire sans inconvénients sérieux.

REVUE DE LA SUISSE ALLEMANDE

Dans une circulaire concernant la répartition de la subvention fédérale, le Conseil d'Etat du canton de *Thurgovie* engage vivement les communes à augmenter le traitement des instituteurs qui ne retirent encore que le minimum. D'après

la loi d'exécution qui règle l'emploi de la subvention, certaines charges financières des communes ne peuvent plus, comme autrefois, être invoquées comme cause de refus d'une augmentation. Il est possible qu'une autre raison obligera quelques communes à prendre une décision dans le sens indiqué; je veux citer le manque d'instituteurs qui se fait sentir depuis quelque temps. On est forcé de faire appel à des vétérans qui ont depuis longtemps pris leur retraite et à d'anciens maîtres qui avaient changé de profession.

D'après la récente loi sur les augmentations du traitement du corps enseignant, l'Etat de *Zurich* se charge des deux tiers du traitement minimum des maîtres primaires (1400 fr.) et secondaires (2000 fr.). Il contribue au paiement du dernier tiers proportionnellement aux charges financières des communes. Comme la loi a été adoptée avec effet rétroactif à partir du 1^{er} mai, l'Etat a eu à payer 117 957 fr. 65 pour la période du 1^{er} mai au 31 décembre. Le tiers incombant aux communes se chiffre à 58 978 fr. 80. Quant aux augmentations pour années de service, portées à 500 fr. au lieu de 400, jusqu'à vingt ans d'enseignement, elles ont occasionné à l'Etat, pour la période indiquée, une dépense supplémentaire de 56 601 fr. 65.

Bâle-Ville a dépensé en 1903-04, 13 720 fr. 57 pour la distribution de soupe aux élèves indigents des écoles primaires et secondaires. Environ 3000 enfants ont reçu, pendant les mois d'hiver, tous les jours une bonne soupe pendant la récréation de dix heures. Dans les recettes figure la somme de 9038 fr. 50 réunie dans une collecte parmi les enfants des écoles.

L'année passée, 12 858 fr. ont été dépensés pour envoyer 690 élèves, pendant quinze jours, dans l'une ou l'autre des 46 stations de vacances, situées toutes dans *Bâle-Campagne*.

Constatons ici que Bâle est une des villes suisses qui dépense le plus en faveur des enfants faibles, malades et pauvres. L'Etat ne supporte qu'une petite partie des dépenses. La plus grande partie des sommes nécessaires est fournie par des dons annuels des corporations, des sociétés et d'un grand nombre de particuliers. Une chose qui vaut encore la peine d'être notée, c'est que tous les enfants nécessiteux, sans distinction de nationalité, participent à ces œuvres de philanthropie.

Y.

CORRESPONDANCE

La Direction de la Caisse d'assurance des instituteurs bernois nous demande d'insérer la lettre suivante :

Berne, le 24 janvier 1905.

Monsieur le Rédacteur de l'« Educateur, »

Nous ne pouvons laisser sans réponse les lignes publiées dans l'« Educateur » du 14 janvier 1905 par M. Gobat, inspecteur scolaire à Delémont, sous le titre « Caisse d'assurance des instituteurs bernois ».

Tout d'abord, nous nous permettrons de faire observer que M. Gobat eût sans doute été mieux inspiré en reproduisant simplement le communiqué qui lui avait été remis et émanant de notre direction, sans y ajouter des commentaires désobligeants.

Il dit, en effet, que « le Jura n'est malheureusement que peu ou point représenté dans l'administration de cette Caisse. » Or, de neuf membres que compte le Comité d'administration, rouage principal de l'institution, deux font partie du

corps enseignant jurassien. Cette proportion est à peu près exactement calculée sur le chiffre de la population de l'ancienne et de la nouvelle partie du canton. Et nous nous demandons encore aujourd'hui ce que M. Gobat a voulu dire en affirmant que le Jura est peu ou point représenté. Ce « peu ou point » mérite certes une explication, que nous attendons avec impatience.

La vérité, c'est que le Jura a obtenu la part de représentation qu'il réclamait. L'assemblée constitutive, qui a procédé à la nomination des divers organes de la Caisse d'assurance, le 5 mai dernier, avait à se prononcer, pour ce qui concerne le Comité d'administration, sur neuf noms figurant sur une liste présentée par le Comité provisoire. M. Gobat avait justement été porté sur cette liste comme représentant du nord du Jura. Il ne nous appartient pas ici de rechercher les causes pour lesquelles les délégués de l'ancien canton ont dès l'abord refusé de lui donner leurs voix. Le fait est qu'après trois tours de scrutin, au cours desquels les Jurassiens ont eu des raisons de croire que M. Gobat serait remplacé par un collègue de l'Emmenthal, la majorité, faisant preuve de conciliation, a nommé un instituteur habitant le sud du Jura. Satisfaction était ainsi donnée aux délégués jurassiens, qui n'ont pas élevé d'autres prétentions.

Ces déclarations, à seule fin que les lecteurs de l'« Educateur, » et surtout nos assurés de langue française, soient au courant de la situation et n'aient pas l'impression que le Jura ait été majorisé par l'ancienne partie du canton.

Nous ferons le nécessaire pour qu'à l'avenir nos communiqués puissent être publiés dans l'« Educateur » tels que nous vous les adresserons et, vous remerciant pour votre bienveillance, nous vous prions d'agréer, M. le Rédacteur, l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Direction de la Caisse d'assurance des instituteurs bernois,

Le Secrétaire,
H. MURSET.

Le Président,
Prof. Dr H. GRAF.

BIBLIOGRAPHIE

Le Vrai Guide du Vendeur, par J. Brubach. — Paris, librairie Hachette & Cie.

Prix : 1 fr. 50.

Ce charmant opuscule peut rendre d'excellents services aux négociants de gros et de détail, aux acheteurs, vendeurs, chefs de rayons, aux industriels, aux entrepreneurs de bâtiments, aux comptables, aux professeurs et aux élèves fréquentant les cours commerciaux et de comptabilité, aux chambres syndicales et de commerce, aux propriétaires, etc., à quiconque, en un mot, désire se rendre compte des conditions dans lesquelles il peut acheter ou vendre, ou connaître le jeu si important, pour tout le monde, des escomptes, des bonifications et des remises.

J.-F. M.

*** **J.-J. Rousseau, chimiste.** — Mlle Suzanne Nicole Du Pan, domiciliée à Trélex sur Nyon, vient de faire don à la Bibliothèque publique de la ville de Genève, d'un traité entièrement écrit de la main même de Rousseau et intitulé : *Institutions chimiques*. Ce travail, resté inconnu, se divise en deux parties de format in-octavo ; la première compte 952 pages et la deuxième, accompagnée de six feuillets détachés, 256.

PARTIE PRATIQUE

Examens d'admission aux Ecoles normales du canton de Vaud, en 1904.

DICTÉES

FILLES

Marie la tresseuse

par Pierre Sciobéret.

Non loin d'un des plus jolis villages qui animent une plaine en miniature, mollement étendue au pied du Moléson, s'élève une de ces bonnes vieilles maisons d'autrefois, simples autant que commodés, mais qui, à cause de cela même, disparaissent rapidement pour faire place à des bâtiments en pierre, raides, compassés et étriqués comme le costume et l'esprit de certains garçons de boutique. La façade, en bois de sapin jauni par le temps, est tournée au soleil levant. Les fenêtres, de petite dimension et percées là où il en est besoin, sans respect pour la symétrie, sont garnies de vitres étroites auxquelles le soleil a prêté un faible reflet des couleurs de l'arc-en-ciel. Un large toit plat, en bardeaux, projette une saillie de sept ou huit pieds sur toutes sortes d'appendices en usage dans une ferme, et en particulier sur une galerie à jour, dépôt varié d'outils et de provisions. Sur une planche fixée entre le rez-de-chaussée et l'unique étage, se prélassent trois ou quatre ruches, dont les essaims sont en pleine activité, et quelques pots d'œillets, dont les tiges s'inclinent gracieusement vers la terre.

L'une des fenêtres est ouverte au soleil du matin. Un chat noir y sommeille, le menton sur ses pattes blanches, la queue voluptueusement arrondie autour de son flanc. Un pot de réséda lui tient compagnie.

Une jeune fille est assise auprès d'un guéridon sur lequel se trouve une écuelle de terre remplie d'eau fraîche, ce qui attire autour d'elle un essaim de mouches qui se jouent et bourdonnent à qui mieux mieux.

GARÇONS

Genève avant la Réforme

par Marc Monnier.

Au commencement du XVI^{me} siècle, Genève était une ville de combats, d'affaires et de plaisirs. Debout sur les deux rives du Léman et du Rhône, moins peuplée qu'aujourd'hui, mais plus vaste peut-être, car elle se répandait en tous sens dans la campagne, elle offrait l'aspect d'une place forte entourée d'ennemis. Pour se défendre du côté du lac, elle avait enfoncé dans l'eau des rangées de pieux entre lesquels chaque soir elle tendait des chaînes. Du côté de terre, elle s'était flanquée de tours rondes ou carrées que reliaient des murs d'enceinte, murs capricieux et inégaux, ici crénelés, ailleurs couverts de toits qui abritaient les galeries suspendues où veillait le guet, et çà et là percés de fenêtres grillées qui donnaient de l'air et du jour à quantité de maisons encastrées dans les remparts.

Par dessus ces murailles verdoyaient des haies, des bouquets d'arbres, même des vignes et des jardins potagers, parmi lesquels des granges et des colombiers prenaient un air rustique ou villageois, tandis que plus haut un fouillis de pignons, de flèches, de tourelles, de clochetons et de clochers accusaient une vraie ville.

COMPOSITION

FILLES

Les avantages de l'ordre dans la vie.

GARÇONS

Dis-moi qui tu fréquentes et je te dirai qui tu es.

ARITHMÉTIQUE

FILLES

1. Un marchand a acheté 875 assiettes à 14 fr. le cent ; il a payé 10,45 fr. d'emballage et de port et en outre 3,30 fr. d'autres frais. On demande combien il doit vendre chaque assiette pour gagner 14,77 fr., s'il s'en est cassé 24 et s'il en a donné 12 aux pauvres. On demande en outre quel serait son bénéfice s'il vendait chaque assiette 0,20 fr.

Rép. : 0,18 fr. ; 31,55 fr.

2. Un marchand chapelier avait reçu de l'un de ses fournisseurs une certaine quantité de chapeaux de soie qu'il avait payés 11 fr. pièce. Dans une première semaine il en vendit le $\frac{1}{3}$; la semaine suivante il vendit le tiers de ce qui lui restait ; il fit la même chose une troisième et une quatrième semaine, de sorte que vers la fin du mois il ne lui restait plus que 32 chapeaux. On demande : 1. Combien de chapeaux il avait reçus. 2. Quel gain il a fait en tout sur ceux qu'il a vendus, sachant qu'il ne les a cédés qu'à 15 fr. pièce.

Rép. : 162 chapeaux ; 520 fr.

3. Une ménagère se propose d'acheter de la toile du prix de 1,50 fr. le mètre pour faire 3 douzaines de serviettes d'égale longueur ; si la longueur de la serviette avait 0,10 m. de plus, la dépense serait augmentée des $\frac{2}{15}$ du prix que cette femme s'était d'abord fixé. Trouver ce prix et la longueur de la serviette.

Rép. : 40,50 fr. ; 0,75 m.

GARÇONS

1. Maurice veut acheter des oranges ; en en prenant 24 il lui resterait 0,30 fr., et en en prenant 36 il lui manquerait 0,60 fr. On demande le prix d'une orange et combien Maurice avait d'argent.

Rép. : 0,075 fr. ; 2,10 fr.

2. Un marchand achète une pièce de drap à 18,50 fr. le mètre ; il revend les $\frac{2}{5}$ à 19,5 fr. le m., puis le $\frac{1}{4}$ du reste à 20,5 fr. et les $\frac{2}{3}$ du nouveau reste à 21,9 fr. Après ces trois ventes il ne lui reste plus que 3,6 m. de drap qu'il vend 21,75 fr. le m. Trouver combien la pièce contenait de mètres et combien ce marchand a gagné $\frac{0}{100}$ sur le prix de l'achat.

Rép. : 24 mètres ; 11,93 $\frac{0}{100}$.

3. Une personne a placé une somme à intérêts simples pendant 5 ans 3 mois à $4\frac{1}{4}\frac{0}{100}$. Au bout de ce temps elle ajoute les intérêts au capital et, au prix de 5,70 fr. le m², achète un terrain ayant la forme d'un trapèze. Les bases de ce trapèze mesurent respectivement 28,5 m. et 32,8 m. et la hauteur 20,6 m. Quelle somme cette personne avait-elle placée ?

Rép. : 2942,40 fr.

COMPOSITION

Sujets pour le mois de février.

Degré supérieur.

SOUS LA NEIGE. — Plan. — I. La nature au début de l'hiver. — II. Ciel bas et sombre. Les flocons commencent à tomber. — III. Tout devient blanc. Bientôt

es arbres plient sous leur fardeau ; les chemins s'effacent. — IV. Les oiseaux sous la neige. Faim et froid. — V. Beauté, agréments et désagréments de la neige.

UNE NUIT DE NEIGE. — Développer la belle pièce de vers suivante. Faire trouver l'idée générale de chaque strophe, ce qui pourra servir de plan de composition.

La grande plaine est blanche, immobile et sans voix.
Pas un bruit, pas un son ; toute vie est éteinte.
Mais on entend parfois comme une morne plainte,
Quelque chien sans abri qui hurle au coin d'un bois.
Plus de chansons dans l'air, sous nos pieds plus de chaumes.
L'hiver s'est abattu sur toute floraison.
Des arbres dépouillés dressent à l'horizon
Leurs squelettes blanchis ainsi que des fantômes.
La lune est large et pâle et semble se hâter.
On dirait qu'elle a froid dans le grand ciel austère ;
De son morne regard, elle parcourt la terre,
Et, voyant tout désert, s'empresse à nous quitter.
Et froids tombent sur nous les rayons qu'elle darde,
Fantastiques lueurs qu'elle s'en va semant,
Et la neige s'éclaire au loin, sinistrement,
Aux étranges reflets de la clarté blafarde.
Oh ! la terrible nuit pour les petits oiseaux !
Un vent glacé frissonne et court par les allées.
Eux, n'ayant plus l'asile ombragé des berceaux,
Ne peuvent pas dormir sur les pattes gelées.
Dans les grands arbres nus que couvre le verglas
Ils sont là, tout tremblants, sans rien qui les protège.
De leur œil inquiet, ils regardent la neige,
Attendant jusqu'au jour la nuit qui ne vient pas.

LE SOIN DES LIVRES. — 1. Les livres content cher, il faut donc en avoir soin.
2. Dangers qui menacent les livres : à l'école, à la maison ; moyen de les éviter.
3. Comment il faut conserver la couverture. Dégoût que cause une couverture maculée de tâches. 4. Mauvaises habitudes : cornes, doigts mouillés, griffonnages, angles enroulés, pages déchirées. 5. Comment il faut serrer ses livres dans son sac ou sous la table.

Lettre à un parent (oncle ou tante ou à un parrain ou une marraine) pour le remercier d'un cadeau qu'il vous a envoyé pour le premier jour de l'an.

Degré intermédiaire.

I. L'ÉGLISE DU VILLAGE. — Lire le chapitre intitulé « Ma vieille église » Dupraz et Bonjour. Degré intermédiaire, page 19. Etude du vocabulaire ; plusieurs paragraphes peuvent faire le sujet de charmantes dictées. Puis étudier autant que possible sur place l'église du village.

Plan. — Situation. Extérieur. Clocher. Porche. Intérieur. Disposition générale. Bancs. Chaire. Fenêtres et vitraux. Galeries et colonnes. Orgue. Sentiments que doit inspirer l'église.

(Il y a matière à deux ou trois leçons.)

II. UN BON CŒUR. — Etude du récit : Dupraz et Bonjour, page 191, puis compte rendu écrit.

III. MA « LUGE ». — *Plan.* 1. Comment elle est faite et quelles sont les parties principales ? 2. Quels sont les artisans qui y ont travaillé ? 3. Les joyeuses glissades que je fais, grâce à elle, sur les pentes voisines. 4. J'aime beaucoup ma luge.

IV. AIMEZ-VOUS LA NEIGE ? — Si oui, dites pourquoi ; si non, donnez vos raisons. Sujet sans préparation ; laisser les enfants libres de répondre comme ils entendent.

(Voir la conférence de M. Payot, au Congrès de Neuchâtel, et ce qu'il dit au sujet d'une petite fille qui parle de la pluie.)

E. S.

RÉCITATION

Degré inférieur.

Le magasin.

Jouons au magasin, dites, le voulez-vous,
Henriette, Amélie, et toi, petite Adèle ?
Vous verrez, c'est le jeu le plus joli de tous !
Je serai la marchande, et vous, la clientèle ?
Nous mettrons nos objets ici, sur ce vieux banc.
Il faut de l'ordre en tout ; ici, la mercerie,
Car nous vendrons du fil, du lacet, du ruban...
Et nous caserons là toute l'épicerie.
Ces pierres nous feront de très beau sucre en pain,
Tandis que celles-ci seront la cassonade.
Pour farine émiettons ce vieux plâtre bien fin
Et nous prendrons de l'eau pour notre huile à salade.
Ces petits cailloux gris seront l'orge, les pois...
Il nous faudrait encor faire de la cannelle
Et du jus de réglisse avec ces bouts de bois.
En pelant les plus gros, nous aurons la chandelle.
Marthe, allons demander au vieux menuisier Jean
Quelques débris de planche, et puis de la sciure
Et de très longs copeaux pour faire du ruban.
Oh ! notre jeu sera charmant, je vous assure !
La sciure sera le riz, et pour leur part
Ces beaux carrés de bois feront de très bon beurre ;
Ces écorces seront du chocolat Suchard,
Chocolat vanillé, qualité supérieure !
Cette terre fera d'excellent cacao ;
Nous prendrons la semoule à ce monceau de sable,
Et puis de ce gravier nous ferons du gruau,
Du café, vrai Java, du Moka véritable !

Voyez quel bon effet font tous ces petits tas !...
C'est un vrai magasin. Maintenant, aux emplettes !
On se dira « Madame » et l'on ne rira pas ;
On prendra de grands airs, on fera des courbettes !
Ah ! chères, j'oubliais !... Et l'argent, pour payer ?
Acheter à crédit, c'est mauvais, dit ma mère !
Nous allons découper ces morceaux de papier
En jolis petits ronds. Voyez la bonne affaire !
Tout est prêt, maintenant ! Commençons notre jeu !...
Mais qu'est-ce donc ? Il tonne ! Il va faire un orage !
Mesdames, quel chagrin ! Il faut se dire adieu
Et s'en aller chez soi, chacune à son ménage !

M^{me} CHALIÈRE.

AGRICULTURE

Engrais.

Fumer le sol, c'est le rendre plus fertile en y mettant des engrais et surtout du fumier.

Les principaux engrais sont le *fumier*, le *guano*, le *noir animal*, les *phosphates* et les *excréments humains*.

On emploie aussi sous le nom d'*engrais végétaux* les tourteaux, qui sont riches en azote et en acide phosphorique, les marcs de pomme et de raisin, et les récoltes vertes que l'on enfouit dans la terre.

Le *fumier* est l'un des meilleurs engrais ; il est formé par la décomposition de la litière que l'on a mise sous les bestiaux et à laquelle sont mêlés leur urine et leurs excréments. Pour que le fumier acquière toute sa valeur, il faut lui faire subir préalablement une certaine fermentation.

Son entretien exige des soins bien entendus ; il est de toute nécessité d'utiliser le purin qui est la partie la plus précieuse du fumier : il faut très souvent arroser les tas placés non loin des écuries, afin d'éviter d'avoir des fumiers secs et de peu de valeur.

Ce n'est pas la paille qui fournit aux plantes la nourriture dont elles ont besoin, mais bien le purin qui contient beaucoup d'azote que les racines puisent dans le sol pour en nourrir le végétal.

Le fumier ne doit pas être transporté dans les champs au sortir des écuries ; mais il ne faut pas non plus le laisser trop longtemps en tas, parce qu'il se décomposerait et perdrait une quantité assez grande de principes fertilisants, notamment les matières azotées et l'ammoniaque.

Plus on renouvelle les litières fréquemment, plus on a de fumier qui est d'autant meilleur que les bestiaux sont mieux nourris. Il y a des fumiers qui sont chauds et qui conviennent bien aux *terres argileuses*, comme ceux des chevaux et des moutons ; d'autres sont froids et conviennent aux *terres sableuses*, comme ceux des vaches et des bœufs.

Il est facile d'augmenter la production de cet engrais en utilisant tous les débris, de quelque nature qu'ils soient, et en les mélangeant avec une certaine quantité de fumier : un cultivateur intelligent ne laisse rien perdre et sait tirer parti de tout.

Le *guano* est un engrais énergique, formé par les déjections d'oiseaux marins, principalement sur les côtes du Pérou ; c'est un engrais très *actif* et très *chaud* qui renferme beaucoup d'azote et d'acide phosphorique.

On l'emploie surtout comme engrais complémentaire, c'est-à-dire appliqué au moment des semailles ou pendant la végétation, à la dose de 150 à 200 kilogrammes par hectare pour les céréales, les plantes oléagineuses, les racines fourragères, etc.

Le *noir animal* est un engrais excellent formé d'os et d'animaux morts qu'on a calcinés.

Il contient beaucoup de phosphate de chaux, ce qui fait qu'il convient particulièrement au blé, aux choux, aux pommes de terre, etc.

On trouve dans certaines contrées des *phosphates naturels* : ce sont les engrais les plus utiles ; on peut les transformer, au moyen de l'acide sulfurique, en *superphosphates* qui ont la propriété de rendre beaucoup plus soluble l'acide phosphorique qu'ils contiennent.

Les *excréments humains* forment un engrais précieux, qui n'est pas assez utilisé. Il est cependant facile de les employer, en les désinfectant au moyen de terre, de sciure de bois et de sulfate de fer ou couperose verte.

C. FAILLETTAZ.

ARITHMÉTIQUE

Alliages.

1. Cherchez la quantité de métal fin contenue dans les alliages suivants :

Poids	titre	Poids	titre	Poids	titre
15 g.	0,900	100 g.	0,875	25 g.	0,800
16 g.	0,750	50 g.	0,880	30 g.	0,900
20 g.	0,950	10 g.	0,940	12 g.	0,750

2. Cherchez le titre des alliages suivants :

Poids total	Métal fin	Poids total	Métal fin
2 g.	1,8 g.	50 g.	46 g.
5 g.	4 g.	20 g.	17 g.
10 g.	7,9 g.	25 g.	20 g.
12 g.	10,8 g.	75 g.	60 g.
100 g.	87,5 g.	200 g.	168 g.

PROBLÈMES.

3. Un lingot d'argent du poids de 42,5 g. est au titre de 0,900. Combien contient-il d'argent pur ?

R. 38,25 g.

4. La pièce de 5 fr. en argent est au titre de 0,900 et pèse 25 g. Quelle est la quantité d'argent pur contenue dans 48 pièces de 5 fr. ?

R. 1080 g.

5. La pièce de 2 fr. est au titre de 0,835. Combien 64 pièces de 2 fr. contiennent-elles d'argent pur ?

R. 534,4 g.

6. La pièce de 100 fr. en or pèse 32,26 g. Elle est au titre de 0,900. Quelle est à 1 centime près la valeur du g. d'or pur ?

R. 3,44 fr.

7. Un bijoutier achète l'argent pur à 0,16 fr. le g. Combien payera-t-il une coupe en argent pesant 95 g. au titre de 0,800 ?

R. 12,16 fr.

8. Le même bijoutier paye l'or pur 3,25 fr. le g. Combien donnera-t-il pour une chaîne en or du poids de 25,6 g., au titre de 0,750 ? *R. 62,40 fr.*

9. Un bracelet en or du poids de 25 g. est au titre de 0,840. Le g. d'or pur vaut 3,50 fr. Combien payera-t-on ce bracelet si le bijoutier demande pour son travail et le bénéfice le 80 % du prix de l'or pur ? *R. 132,30 fr.*

10. Les pièces de 2 fr., 1 fr. et 0,50 fr., sont au titre de 0,835. Quelle quantité d'argent pur obtiendra-t-on en fondant 195 pièces de 2 fr., 96 pièces de 1 fr. et 200 pièces de 0,50 fr., sachant qu'il y a une usure équivalent au 20 % du poids de ces pièces ? (1 fr. pèse 5 g.) *R. 1957,24 g.*

11. Une bague du poids de 6,25 g. contient 5 g. d'or pur. Quel est son titre ? *R. 0,800.*

(A suivre.)

F. MEYER.

COMPTABILITÉ

Classe de filles. — Objets de lingerie.

Degré moyen.

Prix de revient d'une taie d'oreiller.

Quel est le prix de revient d'une taie d'oreiller, s'il faut m. 1,30 de toile à fr. 0,60 et 6 boutons de toile à fr. 0,02 la pièce ; la façon est comptée pour fr. 0,60 et la marque fr. 0,25 ?

Réponse : elle revient à fr. 1,75.

Degré supérieur.

Prix de revient d'une chemise de jour (sans col) pour homme.

Etablir le prix de revient d'une chemise de jour, sans col, pour homme, sachant que la lingère a fourni m. 4 de toile à fr. 0,90 le m., payée comptant avec un escompte du $2\frac{1}{2}\%$, et de la triplure, de la doublure et du fil pour fr. 1,25 ensemble ; la façon est comptée à fr. 2,60 et la marque à fr. 0,30.

Réponse : elle revient à fr. 7,66.

J.-F. M.

I Prix de revient d'une taie d'oreiller.

	F.	C.
Fourni : m. 1,30 de toile à f. 0,60 le m.	—	78
» 6 boutons de toile à f. 0,02	—	12
La façon coûte	—	60
La marque coûte	—	25
Elle revient à	1	75

II Prix de revient d'une chemise de jour, sans col, pour homme.

	F.	C.
Fourni : m. 4 de toile à f. 0,90 le m. = f. 3,60		
Escompte $2\frac{1}{2}\%$ 0,09	3	51
» triplure, doublure et fil, ensemble	1	25
La façon coûte	2	60
La marque coûte	—	30
Elle revient à	7	66

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

CHATILLENS. — La place de maitresse d'ouvrages est au concours.

Fonctions légales.

Traitement : fr. 300 par an et le bois nécessaire au chauffage de la salle d'école.

Adresser les offres de service au Département de l'instruction publique et des cultes, service de l'instruction, jusqu'au **14 février**, à 6 heures du soir.

AVIS DE CONCOURS

ÉCOLE NORMALE DU CANTON DE NEUCHÂTEL

Les postes suivants sont mis au concours :

1. **Direction** (13 à 15 heures de pédagogie théorique et pratique), Fr. 5000 plus haute paie.

2. **Langue et littérature françaises**, 24 heures à Fr. 200 plus haute paie.

3. **Mathématiques, Sciences naturelles**, 25 heures à Fr. 200 plus haute paie.

4. **Histoire, Géographie, Instruction civique**, 17 heures à Fr. 200 plus haute paie.

Le Directeur devra tout son temps à l'Ecole normale et les titulaires des postes 1, 2 et 3 ne pourront donner des leçons dans d'autres établissements scolaires ; toutefois le professeur du poste n° 4 pourra être autorisé par le Département de l'Instruction publique à donner quelques heures de leçons dans d'autres établissements.

Comptabilité, 3 heures — langue allemande, 5 heures à Fr. 200 plus haute paie.

Dessin géométrique, 2 heures — dessin artistique, 7 heures — chant et musique, 7 heures à Fr. 175 plus haute paie.

Ecriture, 5 heures — ouvrages, 6 heures — travaux manuels, 9 heures — économie domestique, 2 heures — gymnastique, 5 heures à Fr. 150 plus haute paie.

Les inscriptions sont reçues jusqu'au 15 février 1905, au Département de l'Instruction publique. Entrée en fonctions au début de l'année scolaire nouvelle (15 avril 1905).

Le Conseil d'Etat pourra modifier, suivant les circonstances, l'organisation des postes et procéder à des nominations provisoires.

Neuchâtel, 17 janvier 1905.

Le Conseiller d'Etat, Chef du Département de l'Instruction publique,
Ed. QUARTIER-LA-TENTE.

BRUXELLES - VIENNE
PARIS - GENÈVE

Couronné

CHICAGO - LONDRES
MAGDEBOURG

POUDRE STOMACHIQUE UNIVERSELLE

de P. F. W. BARELLA

Eprouvée et reconnue depuis 25 ans ! Tous ceux qui souffrent de l'estomac devraient l'essayer, car elle fait disparaître **de suite les douleurs et langueurs**, même **anciennes**. On envoie des **échantillons gratuits** contre les frais de port du dépôt principal, à Berlin. — Renseignements gratuits.

En boîtes de 2 fr. et 3 fr. 20.

P. F. W. Barella *Friedrichstrasse 220
Berlin S. W. 48*

Dépôt à Lausanne chez Auguste AMMANN, pharmacien.

Ecole normale de Porrentruy.

I. Concours d'admission de nouveaux élèves.

Conformément à la loi du 18 juillet 1875, une nouvelle série d'élèves sera admise, au printemps prochain, à l'Ecole normale de **Porrentruy**. Les aspirants sont invités à se faire inscrire, d'ici au 11 mars, auprès de la Direction de cet établissement.

Ils joindront les pièces suivantes à leur demande :

- 1^o Un extrait de naissance ou un acte d'origine ;
- 2^o Un certificat médical, indiquant s'ils ont été vaccinés, ainsi que les vices constitutionnels dont ils pourraient être atteints ;
- 3^o Un certificat concernant l'éducation, le caractère et l'instruction de l'aspirant, délivré par l'instituteur et approuvé par la commission d'école.

Ces deux dernières pièces seront remises sous pli cacheté.

Pour le certificat médical, on demandera un formulaire à la Direction de l'Ecole normale.

L'examen d'admission aura lieu à l'Ecole normale de **Porrentruy**, les 3 et 4 avril, à partir de 8 heures du matin.

On est prié de donner l'adresse exacte des parents ou du tuteur de l'aspirant.

II. Examens en obtention du diplôme d'instituteur d'école primaire.

Ces examens auront lieu à l'Ecole normale de **Porrentruy** aux dates ci-après :

- 1^o Examens écrits, les 23, 24 et 25 mars, dès 8 heures du matin ;
- 2^o Examens oraux, les 7 et 8 avril, dès 7 ¹/₂ heures du matin.

Les examens préalables pour la II^e classe de l'Ecole normale auront lieu aux mêmes dates.

Les aspirants sont invités à se faire inscrire, jusqu'au **23 février**, à la Direction soussignée, en lui adressant les pièces prescrites à l'art. 3 du règlement du 2 avril 1885.

Berne, le 22 janvier 1905.

Direction de l'instruction publique.

Je cherche pension dans famille d'instituteur ou pasteur pour jeune fille de 14 ans, où l'on s'occuperait de son éducation et où elle pourrait fréquenter les écoles. — Ecrire à M. Roetschi, Alderstr, 31, Zurich V.

EPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 56, rue du Stand, Genève, fournir gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

CH. CHEVALLAZ

Rue du Pont, 10, LAUSANNE — Rue de Flandres, 7, NEUCHÂTEL

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix, du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

Chevallaz Cercueils, Lausanne.

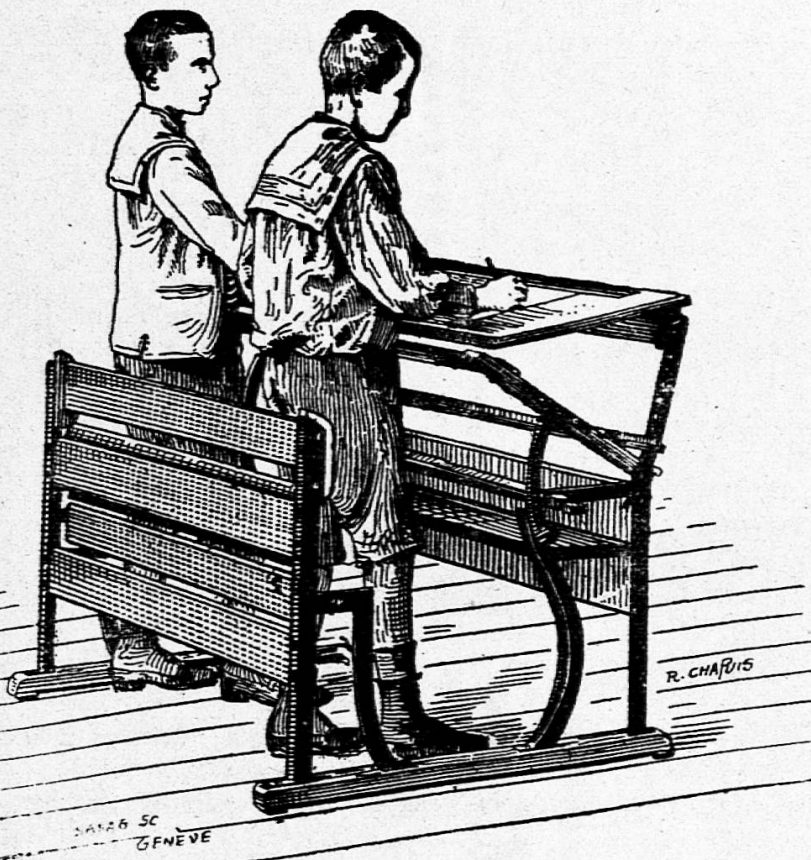
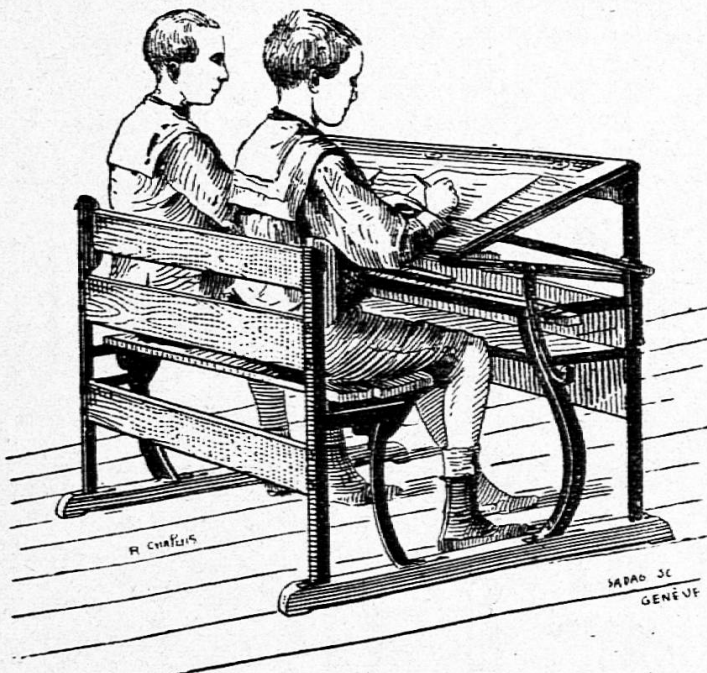
PUPITRES HYGIENIQUES

A. MAUCHAIN

GENÈVE

Place Métropole.

Brevet + 3925 — Modèle déposé.



Grandeur de la tablette: 125 X 50.

Sur demande, on pourra varier ces dimensions.

Fournisseur de la Nouvelle Ecole Normale de Lausanne.

Ce pupitre offre sur les autres systèmes les avantages suivants:

1. De s'accommoder aux diverses tailles des élèves;
2. De leur permettre dans leurs différents travaux de conserver une attitude physiologique n'entraînant aucune déviation du tronc et des membres, assurant le libre jeu des viscères et évitant les inconvénients graves qu'a pour la vision notre mobilier scolaire actuel
3. De se prêter aux diverses exigences de l'enseignement (écriture, lecture, dessin, coupe, couture, etc.)

Pupitre officiel DU CANTON DE GENÈVE

Travail assis et debout

S'adapte à toutes les tailles.

La fabrication peut se faire dans chaque localité. S'entendre avec l'inventeur.

Modèle N° 15.

Prix du pupitre avec banc
47 fr. 50

Même modèle avec chaises
47 fr. 50

Attestations et prospectus
à disposition.



1883. Vienne. — Médaille de mérite.

1883. Exposition Nationale de Zurich. — Diplôme.

1884. Exp. Internationale, Nice. — Médaille d'argent.

1885. Exp. Internationale des Inventions brevetées, Paris. — Médaille d'or.

1885. Exp. Internationale du Travail, Paris. — Médaille d'or.

1893. Expos. Internationale d'Hygiène, Dijon. — Diplôme d'honneur.

1893. Expos. Internationale du Havre. — Médaille d'or.

1889. EXP. INTERNATIONALE, PARIS. — MÉDAILLE D'OR.

1896. Exp. Nationale Genève. — Seule MÉDAILLE D'OR décernée au mobilier scolaire.

1900. Exp. Universelle, Paris. — Médaille d'or.

La plus haute récompense accordée au mobilier scolaire.



L'Orphéoniste

Nouvel Harmonium portatif

Nous pouvons enfin offrir à notre clientèle l'instrument si souvent demandé : un **harmonium transportable**, de dimensions restreintes, et conservant malgré tout son caractère. **L'Orphéoniste**, quoique d'un prix bien modeste joint encore à ces qualités celles d'être solide et de posséder un son des plus agréables, noble et doux, et cependant puissant.

Il est d'une utilité incontestable par exemple pour le Missionnaire, l'Evangeliste et devient indispensable aux Sociétés Chorales, ainsi qu'aux petits Orchestres. C'est aussi l'ami du Débutant.

Dimensions :

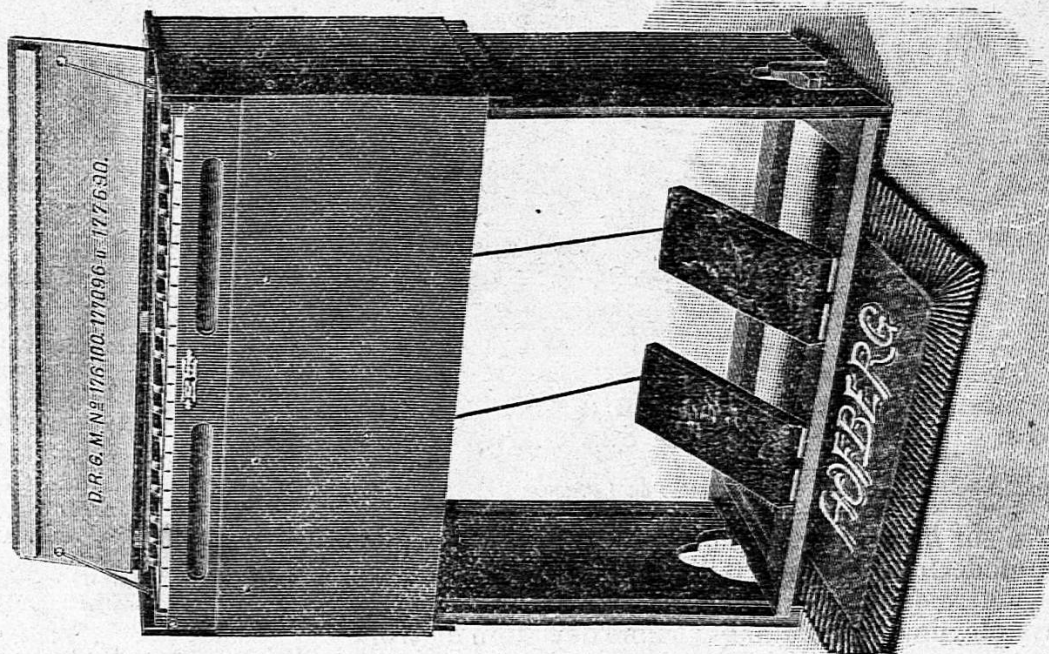
Ouvert : hauteur 77cm, longueur 64cm, larg. 30cm. — Fermé : 34 × 64 × 30cm.

L'ORPHEONISTE a 4 jeu 8', 3 1/2 octaves mi-la, 42 touches, et ne coûte que **Fr. 98.**—

PÖTTISCH FRÈRES

Facteurs de Pianos et Harmoniums à LAUSANNE

— Succursale à VEVEY —



Plié et fermé, cet Harmonium représente une malle portée au moyen d'une poignée en cuir placée derrière l'instrument. Poids 13 kg.

DIEU

HUMANITE

PATRIE

XLI^{me} ANNÉE — N° 6.



LAUSANNE — 11 février 1905.

L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·REUNIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie
à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD

Maître à l'Ecole d'application annexée aux Ecoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Instituteur, Le Myosotis, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : Paul-E. Mayor, instituteur, Lavey-Village.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, professeur à l'Université.

NEUCHÂTEL : C. Hintenlang, instituteur, Noiraigue.

VALAIS : A. Michaud, instituteur, Bagnes.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires
aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE



SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.		Valais.	
MM. Baatar , Lucien, prof.,	Genève.	MM. Blanchut , F., inst.,	Collonges.
Rosier , William, prof.,	Petit-Lancy.	Michaud , Alp., inst.,	Bagnes.
Grosgrin , L., prof.,	Genève.		
Pesson , Ch., inst.,	Céligny.		
Jura Bernois.		Vaud.	
MM. Gylam , A., inspecteur,	Corgémont.	MM. Meyer , F., inst.,	St-Prex.
Duvoisin , H., direct.,	Delémont.	Rochat , P., prof.,	Yverdon.
Baumgartner , A., inst.,	Bienne.	Cloux , J., inst.,	Lausanne.
Chatelain , G., inspect.,	Porrentruy.	Baudat , J., inst.,	Corcelles s/Concise.
Moeckli , Th., inst.,	Neuveville.	Dériaz , J., inst.,	Baulmes.
Sautebin , instituteur,	Saïcourt.	Magnin , J., inst.,	Lausanne.
Cerf , Alph., maître sec.,	Saignelégier.	Magnenat , J., inst.,	Oron.
Neuchâtel.		Guidoux , E., inst.,	Pailly.
MM. Rosselet , Fritz, inst.,	Bevaix.	Guignard , H., inst.,	Veytaux.
Latour , L., inspect.,	Corcelles.	Faillietaz , C., inst.,	Arzier.
Hoffmann , F., inst.,	Neuchâtel.	Briod , E., inst.,	Lausanne.
Brandt , W., inst.,	Neuchâtel.	Visinand , E., inst.,	La Rippe.
Rusillon , L., inst.,	Couvet.	Martin , H., inst.,	Chailly s/Lausanne.
Barbier , C.-A., inst.,	Chaux-de-Fonds.		
		Tessin.	
		M. Nizzola , prof.,	Lugano.

Suisse allemande.

M. **Fritsch**, Fr., Neumünster-Zurich

Bureau de la Société pédagogique de la Suisse romande.

MM. D. Vincent , Conseiller d'Etat, président honoraire, Genève.	MM. Charvoz , A., inst., secrétaire, Chêne-Bougeries.
Rosier , W., prof., président. Petit-Lancy.	Perret , C., inst., trésorier, Lausanne.
Lagotata , F., rég. second., vice-président, La Plaine, Genève.	Guex , F., directeur, rédacteur en chef, Lausanne.

La Genevoise

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

GENÈVE

conclut aux meilleures conditions : **Assurances au décès**, — **assurances mixtes**, — **assurances combinées**, — **assurances pour dotation d'enfants**.

Conditions libérales. — Polices gratuites.

RENTES VIAGÈRES

aux taux les plus avantageux.

Demandez prospectus et renseignements à MM. Edouard Pilet, 4, pl. Riponne à Lausanne; P. Pilet, agent général, 6, rue de Lausanne, à Vevey, et Gustave Ducret, agent principal, 25, rue de Lausanne, à Vevey; Ulysse Rapin, agents généraux, à Payerne, aux agents de la Compagnie à Aigle, Aubonne, Avenches, Baulmes, Begnins, Bex, Bière, Coppet, Cossonay, Cully, Grandson, L'Auberson, Le Sépey, Montreux, Morges, Moudon, Nyon, Oron, Rolle, Yverdon; à M. J. de Rabours, inspecteur pour la Suisse romande, à Genève ou au siège social, 10, rue de Hollande, à Genève.

H985°x

Siège social: rue de Hollande, 10, Genève

LIBRAIRIE PAYOT & C^{IE}, LAUSANNE

VIENT DE PARAITRE

Lectures primaires , par E. FOUTEY. 200 morceaux choisis d'auteurs français, avec des explications, des questions et des devoirs. Cours moyen.	1 fr. 50
Les Engrais de la vigne , par C. MICHAUT et V. VERMOREL.	3 fr. 50
Sur la pierre blanche , par ANATOLE FRANCE.	3 fr. 50
La Valise diplomatique . Roman, par L. DE TINSEAU.	3 fr. 50

Envoi à l'examen sur demande.

EN SOUSCRIPTION

Les grandes cultures du monde

Leur histoire, leurs exploitations, leurs différents usages.

Histoire naturelle populaire

Sous la direction et avec préface de **M. le Dr J.-E. van Someren Brand**, avec la collaboration des plus éminents spécialistes de divers pays.

700 illustrations directes par la photographie.

Cet ouvrage sera complet en douze livraisons.

Prix de la livraison : 75 cent.

S'inscrire à la

Librairie PAYOT & C^{ie}, Lausanne.

M^{CE} BOREL & C^{IE} - NEUCHÂTEL
SUISSE



DESSIN · GRAVURE
· CARTES GÉOGRAPHIQUES ·
CARTES HISTORIQUES · STATISTIQUES ET MURALES
PLANS DE VILLES · PANORAMAS · DIAGRAMMES
POUR TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE.
TABLEAUX STATISTIQUES ET CARTES MURALES
POUR COURS ET CONFÉRENCES.
· CROQUIS ET DEVIS SUR DEMANDE ·

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

CH. CHEVALLAZ

Rue du Pont, 10, LAUSANNE — Rue de Flandres, 7, NEUCHÂTEL

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix, du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

Chevallaz Cercueils, Lausanne.

BRUXELLES - VIENNE
PARIS - GENÈVE

Couronné

CHICAGO - LONDRES
MAGDEBOURG

POUDRE STOMACHIQUE UNIVERSELLE

de P. F. W. BARELLA

Eprouvée et reconnue depuis 25 ans! Tous ceux qui souffrent de l'estomac devraient l'essayer, car elle fait disparaître **de suite les douleurs et langueurs**, même **anciennes**. On envoie des **échantillons gratuits** contre les frais de port du dépôt principal, à Berlin. — Renseignements gratuits.

En boîtes de 2 fr. et 3 fr. 20.

P. F. W. Barella *Friedrichstrasse 220
Berlin S. W. 48*

Dépôt à Lausanne chez Auguste AMMANN, pharmacien.

Institut pour

Directrice: M^{lle} WENTZ
Villa Verte, Petit-Lancy
GENÈVE
A côté de la Chapelle. Arrêt du tramway.

Bègues
Consultations
tous les jours
de 1 à 4 h.
Téléphone 3470.

Pour tous renseignements, s'adresser à la Direction.

P. BAILLOD & C^{IE}

GROS

NOUVEAU MAGASIN

DÉTAIL

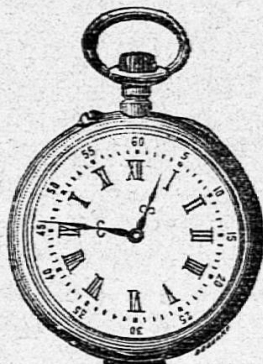
HORLOGERIE — BIJOUTERIE — ORFÈVREURIE

CHAUX-DE-FONDS

Léopold Robert 58.

LAUSANNE

Place Centrale



Grand choix, toujours environ
1000 montres en magasin.

Chronomètres Répétitions.

BIJOUTERIE OR 18 KARATS

Alliances — Diamants — Perles

Orfèvrerie et Bijouterie argent.

Les personnes du corps enseignant jouissent d'un escompte de 10 %.

Prix modérés — Garantie sur facture.

Maison de premier ordre et de confiance.

Envoi à choix dans toute la Suisse.

Prix spéciaux pour sociétés. Fabrication de tout décor désiré.

Montre unioniste, croix-bleue.

Spécialité de montres pour tireurs avec les médailles des tirs.